

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-MARTIN**

Séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Martin, tenue au Centre municipal ce 28 septembre 2020 à 19 hrs 15.

Sont présents à cette séance :

Siège #1 - Jean-Guy Morin
Siège #2 - André Roy
Siège #3 - Robert Lessard
Siège #4 - Yvan Paré
Siège #5 - Michel Marcoux
Siège #6 - Milisa Pépin

Est/sont absents à cette séance :

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Éric Giguère. M. Dany Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, assiste également à cette séance.

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

2 - RENONCIATION DE L'AVIS À CONVOCATION

La procédure de renonciation à l'avis de convocation exige que tous les conseillers soient présents lors de la séance. Les conseillers ne désirent pas ajouter de sujets à l'ordre du jour.

197-09-2020

3 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Suite à la présentation de l'ordre du jour, il est proposé par Yvan Paré et résolu à l'unanimité des conseillers présents Et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté et que tout autre sujet pourra y être ajouté.

ADOPTÉE

1 - OUVERTURE DE SÉANCE

2 - RENONCIATION DE L'AVIS À CONVOCATION

3 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

4 - SUJETS À DISCUTER

4.1 - Parc de la 10 -Aménagement paysager

4.2 - Parc de la 10 - Travaux de béton

4.3 - Parc de la 10 - Préparation du terrain

5 - VARIA

6 - PÉRIODE DE QUESTIONS

7 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

4 - SUJETS À DISCUTER

198-09-2020

4.1 - Parc de la 10 -Aménagement paysager

ATTENDU la soumission reçue de Michael Paquet pour les travaux ainsi que l'achat de fournitures et matériaux d'aménagement paysager pour le Parc de la 10 comme suit:

Fournitures et matériaux d'aménagement paysager:	5 350.95\$ (plus taxes)
Temps et manutention:	1 675.00\$ (sans taxes)
TOTAL:	7 025.95\$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Milisa Pépin et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE la Municipalité de Saint-Martin autorise les travaux d'aménagement paysager au coût de 1 675.00\$ (sans taxes)

QUE la Municipalité de Saint-Martin autorise l'achat de fournitures et de matériaux d'aménagement paysager au montant de 5 350.95\$ (plus taxes)

ADOPTÉE

199-09-2020

4.2 - Parc de la 10 - Travaux de béton

ATTENDU la soumission reçue de la compagnie Les pavages de Beauce Ltée pour des travaux de béton au Parc de la 10 comme suit:

260 pieds linéaires de bordure de béton 35 MPA sans fer:	26.00\$/pied linéaire (plus taxes)
920 pieds carrés de dalle de béton 32 MPA:	11.90\$/pied carré (plus taxes)
pour un total de :	20 359.77\$ (taxes incluses)

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Milisa Pépin, et résolu à l'unanimité des conseillers présents autorise les travaux de béton au Parc de la 10 par la compagnie Les pavages de Beauce Ltée, selon la soumission reçue, au montant total de 20 359.77\$ (taxes incluses).

ADOPTÉE

200-09-2020

4.3 - Parc de la 10 - Préparation du terrain

ATTENDU QUE la Municipalité doit effectuer des travaux pour préparer le terrain où sera situé le Parc de la 10, incluant:

- fourniture de matériaux et de nivellement

- préparation et fourniture de matériaux pour les dessous du bétonnage
- préparation et fourniture de matériaux pour les fondations du stationnement
- fourniture et installation de terre végétale et de gazon

ATTENDU les soumissions reçues comme suit:

Excavation Rolland Blais & Fils	11 320.44\$ (taxes incluses)
Jean-Yves Maheux & Fils	14 866.27\$ (taxes incluses)

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Milisa Pépin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'octroyer le contrat de travaux de préparation du terrain où sera situé le Par de la 10 à l'entreprise Excavation Rolland Blais & Fils au montant total de 11 320.44\$ (taxes incluses), selon la soumission reçu.

ADOPTÉE

5 - VARIA

6 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question de l'assistance.

201-09-2020

7 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par André Roy, et résolu à l'unanimité que cette séance ordinaire soit levée.

ADOPTÉE

Fermeture à 19 hrs 30

Je, Éric Giguère, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.



Éric Giguère
Maire



Dany Poulin
Directeur général & secrétaire-trésorier